



# JUDO SAINT PIERRAIS

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

Merci de **rendre la dernière feuille**  
de ce dossier, de préférence par courriel à l'adresse  
[allbireo@club-internet.fr](mailto:allbireo@club-internet.fr)

**et de garder le reste**

# JUDO SAINT PIERRAIS

Club affilié à la FFJDA

Agréé DDJS – label « valides-handicapés, pour un sport ensemble »

## Organigramme saison 2024-2025

**Professeurs diplômés d'état**  
Cyrille DOOS CN 3<sup>ème</sup> dan (BEES 1)  
Pierre-Yves JOLIVET CN 2<sup>ème</sup> dan (CQP)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Pierre-Yves JOLIVET	CN 2 <sup>ème</sup> dan 06 79 93 64 46 / <a href="mailto:allbireo@club-internet.fr">allbireo@club-internet.fr</a>
1 <sup>er</sup> vice-président	Frédéric COMPERE	CN 1 <sup>er</sup> dan
2 <sup>ème</sup> vice-président	Julien LECAVELIER	CN 1 <sup>er</sup> dan
Trésorier	Florian DEMEULENAERE	CN 1 <sup>er</sup> dan
Trésorier adjoint	Pierre LE GENDRE	CN 1 <sup>er</sup> dan
Secrétaire	Andréa LEBREQUIER	
Secrétaire adjointe	Anne LEPELTIER	
Membre	Baptiste BEAUDEGEL	CN 1 <sup>er</sup> dan
Membre	Hugo HORUDKO	CN 1 <sup>er</sup> dan
Membre	Christopher BEAUDOUX	CN 1 <sup>er</sup> dan
Membre	Grégory ALLIX	Ceinture marron

\*\*\*\*\*

**Site internet** : <http://judosaintpierrais.sportsregions.fr>

Responsable Lévy DEMEULENAERE Ceinture orange

#### **Page facebook :**

Responsable Hugo HORUDKO

#### **Bulletin d'information « Tatami »**

Rédacteur en chef Tao DECRETTE Ceinture bleue

Adjoint Aristide LE BREQUIER Ceinture marron

Lévy DEMEULENAERE Ceinture orange

Anthime LEMARCHAND Ceinture orange

### Horaires des entraînements

* (baby-judo) pré-poussins (2017 et après)	mercredi de 17 h 00 à 18 h 00
* poussins à minimes (2013 à 2016)	mercredi de 18 h 00 à 19 h 00 et vendredi de 18 h 15 à 19 h 15
* minimes à seniors (2012 et avant)	mercredi de 19 h 30 à 21 h 00 et vendredi de 19 h 30 à 21 h 00
* taïso	mercredi de 19 h 00 à 20 h 00

## Certificat médical

### *Sauf situation particulière (réponse positive à l'auto-questionnaire de santé)*

- Pour les mineurs : il n'y a pas besoin de certificat médical
- Pour les majeurs : à 18 ans, puis à 30 ans, 35 ans, 40 ans... (tous les 5 ans), ou pour une première inscription, quel que soit l'âge, vous devez produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique.

Auto-questionnaires de santé :

- Mineurs :  
<https://www.ffjudo.com/uploads/elfinder/ACTUALITES/2023/ACTU%20TERRITOIRES/QUESTIONNAIRE%20ETAT%20DE%20SANTE%20DU%20SPORTIF%20MINEUR.pdf>
- Majeurs : CERFA 15699\*01

## Tarifs annuels

	Licence (s)	Cotisation (s)	Total à régler
1 baby-judo ou taïso	41 €	80 €	<b>121 €</b>
1 judo	41 €	110 €	<b>151 €</b>
2 judo	82 €	189 €	<b>271 €</b>
3 judo	123 €	241 €	<b>364 €</b>
1 judo + 1 baby-judo ou taïso	82 €	169 €	<b>251 €</b>
2 baby-judo ou taïso	82 €	138 €	<b>220 €</b>
2 judo + 1 baby-judo ou taïso	123 €	227 €	<b>350 €</b>
1 judo + 2 baby-judo ou taïso	123 €	206 €	<b>329 €</b>
3 baby-judo ou taïso	123 €	175 €	<b>298 €</b>

(à partir du 4ème membre de la famille, seule la licence - 41 € - est due)

## Remises accordées

\* Pour les familles qui touchent l'ARS : pass'sports (50 €) – enfants et jeunes de 6 ans à 18 ans (fournir l'attestation)

### *S'y ajoutent :*

\* Lycéens : cart'@too (50 €)

\* Collégiens : spot50 (20 €)

\* Primaires : remise de 15 € pour les familles qui touchent l'allocation de rentrée scolaire (fournir la copie de l'ARS) pour les familles habitant le canton de Saint-Pierre-Eglise

\* Certaines entreprises accordent des aides à leurs salariés. Renseignez-vous ...

\* Possibilité de payer en plusieurs fois (noter la date de retrait souhaitée au dos des chèques)

**Faute de présentation des justificatifs de remise, un chèque d'un montant équivalent à la susdite remise sera demandé. Il sera restitué lorsque le justificatif sera fourni.**

## **LICENCE : nouvelle procédure**

**La licence est à prendre directement par le judoka ou ses parents via ce lien : <https://moncompte.ffjudo.com/prise-licence>**

# Recommandations aux judokas

**Arriver au dojo (salle d'entraînement) 10 minutes avant les cours.** En cas de retard, il est courtois de s'en excuser auprès du professeur.

Se changer dans les vestiaires. Ceux-ci sont réservés aux judokas. Les parents sont tolérés pour le premier cours pour aider les jeunes enfants à s'habiller. Evitez d'apporter des objets de valeur. Le club décline toute responsabilité en cas de vol. Il est recommandé de ne pas laisser son sac dans les vestiaires.

Avoir une hygiène corporelle rigoureuse : les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts et il faut avoir un corps et un judogi (tenue de judo) propres. C'est se respecter et respecter les autres. Après l'entraînement, il est recommandé de prendre une douche.

Se déplacer des vestiaires au dojo en zooris (sandales), claquettes ou chaussons. **Il ne faut pas marcher pieds nus hors du tatami. Afin de s'hydrater, il est conseillé d'apporter une gourde qui sera placée sur le bord du tatami.**

Pas de bijoux sur le judoka : ni montre, boucle d'oreille, chaînette, ni tout autre objet métallique ou plastique. Les cheveux longs doivent être attachés et uniquement avec des élastiques.

Respect de la salle : le dojo sera laissé en ordre et dans le plus grand état de propreté (y compris les sanitaires, le couloir et les vestiaires). **Les judokas ne doivent pas aller dans la grande salle (gymnase) ni jouer dans le matériel qui est stocké dans le fond du dojo.**

Respect des personnes : calme, politesse, respect et sérénité avec ses partenaires et avec l'ensemble des personnes pouvant fréquenter le dojo. Au début et à la fin de chaque séance, élèves et professeur se saluent. Il convient de saluer son partenaire avant et après chaque exercice. L'autorisation du professeur est nécessaire pour quitter le tatami (en saluant correctement le tatami en sortant et en rentrant).

Entraide et solidarité : les plus gradés ont le devoir d'aider les moins avancés. Il faut aider ses partenaires à progresser et ne pas être pour eux une cause de gêne ou de désagréments.

Accès à la salle : **l'accès au dojo se fait uniquement par la porte située sur le côté de la salle.** Pour le respect du déroulement des cours et particulièrement l'hiver pour des raisons de chauffage, il est demandé de limiter au maximum les ouvertures de cette porte et les allées et venues.

La convivialité et la courtoisie favorisent l'éclosion des liens amicaux et favorisent la progression individuelle des judokas.

## **Notes aux parents :**

Nous vous demandons d'accompagner vos enfants au dojo et de venir les chercher 5 minutes au moins avant la fin du cours. Par ailleurs, **il vous est permis d'assister aux cours pour voir évoluer votre enfant, mais en respectant le silence**, afin de ne pas gêner le déroulement des séances.

Durant l'année, il sera proposé aux enfants de participer à différentes animations ou compétitions. A chaque fois, l'information sera donnée par un ou plusieurs des vecteurs suivants : courrier, site internet, affichage dans la salle, courriel, plus une information orale. Il n'y a aucune obligation de participation, **mais nous souhaitons qu'à chaque fois une réponse (positive ou négative) soit donnée.**

Lorsque vous venez rechercher votre enfant, **merci de bien veiller à ce que les éventuels autres enfants qui vous accompagnent n'aillent pas jouer dans le matériel qui se trouve au fond de la salle**, pour éviter tout accident (le club décline toute responsabilité dans ce cas) et pour ne pas perturber le cours.

Le club organisera deux rencontres sportives durant la saison sportive : d'une part, une animation destinée aux débutants en fin d'année civile, d'autre part, un tournoi interclubs au premier trimestre 2024. Ce sera la 29ème édition en 2024. Ce tournoi accueille plusieurs centaines de participants chaque année, des pré-poussins aux seniors, ce qui en fait un des plus importants (en nombre de participants) de la Manche. Pour réussir cette manifestation, nous avons besoin de l'aide de tous. Aussi serez-vous sollicités pour apporter votre contribution, si minime soit-elle. Nous vous en remercions à l'avance.

**Merci d'avoir consacré quelques instants à la lecture de ces recommandations. Bonne saison à tous.**

# **PAGE A RENDRE**

## **ATTESTATIONS à remplir et à signer par le judoka et/ou ses parents**

**Nom du judoka :** .....

**Date de naissance :**

**Nom des parents :** .....

**Adresse :**

**Numéro de téléphone :**

**Adresse courriel :**

---

---

### **Attestation d'exonération de présentation d'un certificat médical**

Le judoka (ou les parents du judoka pour les mineurs) atteste(nt) avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire d'autocontrôle de santé, ce qui exonère la présentation d'un nouveau certificat médical.

Date et signature

---

---

Je soussigné, adhérent au Judo Saint Pierrais certifie avoir pris connaissance des « recommandations aux judokas » et m'engage à les appliquer.

Date et signature (*du judoka, même mineur*) :

---

---

Le(s) soussigné(s) parent(s) du judoka certifient avoir pris connaissance des « recommandations aux judokas » et s'engage(nt) à les appliquer et les faire appliquer.

Date et signature(s) (*des parents des judokas mineurs*) :

---

---

Le judoka ou les parents (pour les mineurs)

- décharge(nt) le Judo Saint Pierrais et l'enseignant de toute responsabilité pour tout accident survenant en dehors du cours de judo
- autorise(nt) le représentant du Judo Saint Pierrais à prendre le cas échéant toute mesure d'urgence (hospitalisation) rendue nécessaire par l'état du mineur.
- autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, effectué dans le cadre de la lutte contre le dopage, sur le mineur précité (uniquement pour les compétitions de niveau national).
- autorise le Judo Saint Pierrais à utiliser dans un cadre de communication du club (site internet, bulletin interne, page facebook, affiches, programmes, plaquette d'information ...) les photos ou vidéos de moi-même ou de mon enfant prises au cours des activités du club (entraînement, compétition, animation, démonstration).

**En cas de refus d'un des alinéas, merci de le rayer nettement.**

Fait à Saint-Pierre-Eglise, le .....

Signature